Fiche de données de sécurité

Copyright,2026, Compagnie 3M Tous droits réservés. La copie et/ou le chargement de cette information dans le but d'utiliser correctement les produits 3M est autorisé à condition que (1) l'information soit copiée dans sa totalité, sans aucun changement, sauf accord écrit préalable 3M, et (2) ni la copie, ni l'original ne soit revendu ou distribué autrement avec l'intention d'en tirer un quelconque profit.

Référence FDS:	20-7478-9	**Numéro de version:**	14.00
Date de révision:	12/02/2026	**Annule et remplace la version du :**	12/01/2026

Cette fiche de données de sécurité a été préparée conformément au règlement REACH (1907/2006) tel que modifié par le règlement (UE) 2020/878

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIETE / ENTREPRISE

1.1 Identification de la substance ou du mélange:
3M™ Precision Coatable UV Adhesive 7555

Numéros d'identification de produit
FS-9100-4248-0

7000006835

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:

- Utilisations identifiées:
Sérigraphie

1.3. Details du fournisseur de la fiche de données de sécurité

ADRESSE:	3M Belgium BV/SRL, Hermeslaan 7, B1831 Diegem
Téléphone:	+32 (0)2 722 51 11
E-mail:	CER-productstewardship@mmm.com
Site internet	http://www.3m.com/be

1.4 Numéro d'appel d'urgence:
+ 32 (0)2 722 54 23, hors d'heures d'ouvertures + 32 (0)2 722 5111, ou Centre Antipoisons + 32 (0)70 245 245

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange:
Règlement Européen CLP N° 1272/2008/CE

Les classifications santé et environnement de ce matériau ont été établies en utilisant la méthode de calcul, sauf si des données de tests sont disponibles ou si la forme physique affecte la classification. Les classifications fondées sur des données de tests ou sur la forme physique sont notées ci-dessous, le cas échéant.

CLASSIFICATION:
Corrosion / irritation cutanée, Catégorie 2 - H315

Lésions oculaires graves / irritation oculaire, catégorie 2 - H319

Sensibilisation de la peau, Catégorie 1 - Sens. pour la peau 1; H317
Toxicité spécifique pour certains organes cibles-exposition unique, catégorie 3 - STOT SE 3; H335

Dangereux pour l'environnement aquatique (aigüe), Catégorie 1 - Aquat. Aig. 1; H400
Dangereux pour l'environnement aquatique (chronique), Catégorie 1 - Aquat. Chron. 1; H410

Pour le texte intégral des phrases H, voir section 16.

2.2. Eléments de l'étiquette
Règlement Européen CLP N° 1272/2008/CE

MENTION D'AVERTISSEMENT:
ATTENTION.

Symboles :
SGH07 (Point d'exclamation)SGH09 (Environnement)

Pictogrammes



Ingrédients :

Ingrédient	Numéro CAS	EC No.	% par poids
Acrylate d'isooctyle	29590-42-9	249-707-8	15 - 50
Acrylate de exo-1,7,7-triméthylbicyclo[2.2.1]hept-2-yle	5888-33-5	227-561-6	< 10
Mélange de l'ester 2-[2-oxo-phénylacétoxy)-éthoxy]-éthyle de l'acide oxyphényl-acétique et de l'ester 2-(2-hydroxyéthoxy)-éthyle de l'acide oxy-phényl acétique.	442-300-8	442-300-8	< 5
Oxyde de phényle et de bis(2,4,6-triméthylbenzoyl)-phosphine	162881-26-7	423-340-5	0,5 - 1,5
Acide benzène acétique, .alpha.-oxo-, ester méthylique	15206-55-0	239-263-3	< 0,25

MENTIONS DE DANGER:

H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

MENTIONS DE MISE EN GARDE

Prévention:

P261A	Eviter de respirer les vapeurs.
P273	Eviter le rejet dans l'environnement.
P280	Porter des gants de protection et des lunettes de protection.

Intervention ::

P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P333 + P313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P391	Recueillir le produit répandu.

45% du mélange consiste en composants de toxicité aigüe par voie orale inconnue.

Contient 27% de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue.

2.3 .Autres dangers

Inconnu
Ce produit ne contient aucune substance considérée comme PBT ou vPvB.

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1. Substances
Ne s'applique pas.

3.2. Mélanges

Ingrédient	Identifiant(s)	%	Classification selon le règlement (CE) n ° 1272/2008 [CLP]
Acrylate d'isooctyle	(N° CAS) 29590-42-9 (N° CE) 249-707-8 (N° REACH) 01-2119486988-09	15 - 50	Irr. de la peau 2, H315 Irr. des yeux 2, H319 STOT SE 3, H335 Aquatique aigüe 1, H400,M=1 Tox. aquatique chronique 1, H410,M=1 Skin Sens. 1B, H317
Polymère acrylate	Confidentiel	15 - 50	Substance non classée comme dangereuse
Résine hydrocarbure, hydrogénée	Confidentiel	5 - 30	Substance non classée comme dangereuse
Polymère liquide	Confidentiel	< 10	Substance non classée comme dangereuse
Acrylate de exo-1,7,7-triméthylbicyclo[2.2.1]hept-2-yle	(N° CAS) 5888-33-5 (N° CE) 227-561-6 (N° REACH) 01-2119957862-25	< 10	Sens. de la peau 1A, H317 Aquatique aigüe 1, H400,M=1 Tox. aquatique chronique 1, H410,M=1
Mélange de l'ester 2-[2-oxo-phénylacétoxy)-éthoxy]-éthyle de l'acide oxyphényl-acétique et de l'ester 2-(2-hydroxyéthoxy)-éthyle de l'acide oxy-phényl acétique.	(N° CE) 442-300-8 (N° REACH) 01-0000018586-60	< 5	Sens. de la peau 1A, H317
2-Hydroxy-2-méthylpropiophénone	(N° CAS) 7473-98-5 (N° CE) 231-272-0 (N° REACH) 01-2119472306-39	< 2,5	Tox.aquatique chronique 3, H412 Tox. aigüe 4, H302
Silane, dichlorodiméthyl-, produits de réaction avec la silice	(N° CAS) 68611-44-9 (N° CE) 271-893-4	< 2,5	Substance non classée comme dangereuse
Oxyde de phényle et de bis(2,4,6-triméthylbenzoyl)-phosphine	(N° CAS) 162881-26-7 (N° CE) ELINCS 423-340-5 (N° REACH) 01-2119489401-38	0,5 - 1,5	Sens. de la peau 1A, H317 Tox. aquatique chronique 4, H413

Acide acrylique	(N° CAS) 79-10-7 (N° CE) 201-177-9 (N° REACH) 01-2119452449-31	< 1	Liq. Inflamm. 3, H226 Tox. aigüe 4, H332 Tox. aigüe 4, H312 Tox. aigüe 4, H302 Corr. cutanée 1A, H314 STOT SE 3, H335 Aquatique aigüe 1, H400,M=1 Nota D Tox. aquatique chronique 2, H411
Acide benzène acétique, .alpha.-oxo-, ester méthylique	(N° CAS) 15206-55-0 (N° CE) 239-263-3 (N° REACH) 01-2120101338-67	< 0,25	Sens. cutanée 1, H317
Toluène	(N° CAS) 108-88-3 (N° CE) 203-625-9 (N° REACH) 01-2119471310-51	< 0,25	Liq. inflam. 2, H225 Tox.aspiration 1, H304 Irr. de la peau 2, H315 Repr. 2, H361d STOT SE 3, H336 STOT RE 2, H373 Tox.aquatique chronique 3, H412

Voir en section 16 pour le texte complet des phrases H de cette section.

Limites de concentration spécifique

Ingrédient	Identifiant(s)	Limites de concentration spécifique
Acide acrylique	(N° CAS) 79-10-7 (N° CE) 201-177-9 (N° REACH) 01-2119452449-31	(C >= 1%) STOT SE 3, H335
Acrylate d'isooctyle	(N° CAS) 29590-42-9 (N° CE) 249-707-8 (N° REACH) 01-2119486988-09	(C >= 10%) STOT SE 3, H335

Pour les informations relatives aux valeurs limites d'exposition des ingrédients ou au statut PBT ou vPvB, consulter les sections 8 et 12 de cette Fiche de Données de Sécurité.

4. PREMIERS SOINS

4.1. Description des premiers secours:

Inhalation:
Transporter la personne à l'air frais. En cas de malaise, consulter un médecin.

Contact avec la peau:
Laver immédiatement avec de l'eau et du savon. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Si les signes et les symptômes se développent, consulter un médecin.

Contact avec les yeux:
Rincer avec de grandes quantités d'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

En cas d'ingestion:

Rincer la bouche. En cas de malaise, consulter un médecin.

4.2. Symptômes et effets principaux, aigus et différés:
Les symptômes et effets les plus importants basés sur la classification CLP comprennent:
Irritant pour les voies respiratoires (toux, éternuements, écoulement nasal, maux de tête, enrouement et douleurs au nez et à la gorge). Irritation cutanée (rougeur localisée, gonflement, démangeaisons et sécheresse). Réaction cutanée allergique (rougeur, gonflement, cloques et démangeaisons). Irritation grave des yeux (rougeur importante, gonflement, douleur, larmoiement et troubles de la vision).

4.3. Indication des soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:
Non applicable

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction:
En cas d'incendie: Utiliser un agent de lutte adapté pour les liquides et les matières inflammables tel qu'un agent chimique sec ou du dioxyde de carbone pour l'extinction.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:
Les conteneurs exposés au feu peuvent accumuler une pression et exploser.

Décomposition dangereuse ou sous-produits

Substance	Condition
Monoxyde de carbone	Pendant la combustion.
Dioxyde de carbone	Pendant la combustion.
Chlorure d'hydrogène	Pendant la combustion.

5.3. Conseils aux pompiers:
L'eau n'est pas un moyen d'extinction efficace. Cependant, on peut l'utiliser pour éviter l'échauffement des récipients et surfaces exposés au feu et éviter les ruptures par explosion.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:
Évacuer la zone. Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. — Ne pas fumer. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Ventiler la zone. En cas déversement important dans des zones confinées, apporter une ventilation mécanique pour disperser ou extraire les vapeurs selon les bonnes pratiques HSE. Attention! Un moteur peut être une source d'ignition et pourrait provoquer des gaz ou vapeurs inflammables, dans la zone de déversement, et brûler ou exploser. Utiliser un équipement de protection individuelle en fonction des résultats d'une évaluation de l'exposition. Se reporter à la section 8 pour les recommandations relatives aux EPI. Si l'exposition prévue résultant d'un rejet accidentel dépasse les capacités de protection des EPI répertoriés à la section 8, ou est inconnue, sélectionner un EPI qui offre un niveau de protection approprié. Tenir compte des dangers physiques et chimiques du produit lors de cette opération. Des exemples d'ensembles d'EPI pour une intervention d'urgence pourraient inclure le port d'une tenue de protection en cas de rejet de matière inflammable ; le port de vêtements de protection chimique si la matière déversée est corrosive, sensibilisante, irritante cutanée importante ou peut être absorbée par la peau ; ou le port d'un respirateur à adduction d'air à pression positive pour les produits chimiques présentant des risques d'inhalation. Pour obtenir des informations sur les dangers physiques et pour la santé, se reporter aux sections 2 et 11 de la FDS.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement:
Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions. En cas de renversements importants, couvrir les évacuations et construire des digues pour éviter l'écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:
Contenir le renversement. Couvrir avec un matériau absorbant inorganique. N'oubliez pas, ajouter un matériau absorbant ne supprime pas le danger physique, la santé ou le danger pour l'environnement. Ramasser en utilisant des outils anti-

déflagrants. Mettre dans un récipient fermé. Nettoyer les résidus avec un solvant approprié sélectionné par des personnes compétentes. Ventiler la zone. Lire et suivre les précautions d'emploi sur l'étiquette et la fiche de sécurité du solvant. Fermer le récipient. Éliminer le produit collecté dès que possible conformément aux règlementations locales / régionales / nationales / internationales applicables

6.4. Références à d'autres sections:
Se référer à la section 8 et à la section 13 pour plus d'informations

7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:
Pour usage industriel/professionnel seulement. Pas pour la vente au consommateur ou l'utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. — Ne pas fumer. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosol Eviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver soigneusement après manipulation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions. Nettoyer les vêtements souillés avant réemploi. Éviter tout contact avec des agents oxydants (par exemple: Chlore, l'acide chromique, etc) Utiliser l'équipement de protection individuel requis (p.e. des gants, des masques de respiration,...)

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:
Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. Stocker à l'écart des acides. Stocker à l'écart des bases fortes. Stocker à l'écart des agents oxydants.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s):
Pour plus d'informations: voir section 7.1 et 7.2 pour des recommandations de manutention et de stockage. Voir section 8 pour les contrôles d'exposition et les recommandations de protection individuelle.

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Valeurs limites d'exposition:

Limites d'exposition professionnelle
Si un composant est divulgué à l'article 3, mais n'apparaît pas dans le tableau ci-dessous, une limite d'exposition professionnelle n'est pas disponible pour le composant.

Ingrédient	Numéro CAS	Agence:	Type de limite	Informations complémentaires:
Toluène	108-88-3	OELs Belgique	VLEP(8h): 77 mg/m3(20 ppm);VLCT(15 min.):384 mg/m3(100 ppm)	la peau
Acide acrylique	79-10-7	OELs Belgique	VLEP (8h):6 mg/m3(2 ppm);VLCT(15 min.):59 mg/m3(20 ppm)	la peau

OELs Belgique : Belgique. Exposure Limit Values.
VLEP
Valeurs limites de moyenne d"exposition
/

Niveaux dérivés sans effet (DNEL)

Ingrédient	Produit de dégradation	Population	Type d'exposition humaine	DNEL
Acrylate d'isooctyle		Utilisateur	Cutanées, l'exposition à long terme (24 heures), des effets systémiques	0,1 mg/kg bw/d
Acrylate d'isooctyle		Utilisateur	Inhalation, Exposition long terme (24 heures),	5 mg/m3

			effets systémiques	
Acrylate d'isooctyle		Utilisateur	Orale, exposition long terme (24 heures), effets systémiques	3 mg/kg bw/d
Acrylate d'isooctyle		Employé	Cutané, exposition à long terme (8 heures), effets locaux	0,0625 mg/cm2
Acrylate d'isooctyle		Employé	Cutané, exposition à long terme (8 heures), effets sytémiques	0,2 mg/kg bw/d
Acrylate d'isooctyle		Employé	Inhalation, exposition à long terme (8 heures), effets systémiques	21 mg/m3

Concentrations prévisibles sans effet (PNEC)

Ingrédient	Produit de dégradation	Compartiment	PNEC
Acrylate d'isooctyle		Sol agricole	0,0117 mg/kg d.w.
Acrylate d'isooctyle		moyenne de l'air	3 mg/m3
Acrylate d'isooctyle		Eau	0,00065 mg/l
Acrylate d'isooctyle		Sédiments de l'eau	0,101 mg/kg d.w.
Acrylate d'isooctyle		Prairie	0,0117 mg/kg d.w.
Acrylate d'isooctyle		Rejets intermittants dans l'eau	0,006 mg/l
Acrylate d'isooctyle		Eau de mer	,00007 mg/l
Acrylate d'isooctyle		Sédiments de l'eau de mer	0,002 mg/kg d.w.
Acrylate d'isooctyle		Usine de traitement des eaux d'égout	10 mg/l

Les procédures de surveillance recommandées:Les informations sur les procédures de surveillance recommandées peuvent être obtenues auprès du Centre de connaissance belge sur le bien-être au travail (BeSWIC).

8.2. Contrôles de l'exposition:

De plus, se référer à l'annexe pour plus d'information.

8.2.1. Contrôles techniques appropriés
Utiliser une ventilation générale et/ou une ventilation extractive locale pour maintenir les expositions à l'air en dessous des valeurs limites d'exposition et/ou contrôler la poussière / fumées /gaz / brouillards / vapeurs / aérosols. Si la ventilation n'est pas appropriée, utiliser une protection respiratoire. Les enceintes de polymérisation doivent être munies de ventilation extractive vers l'extérieur, ou vers un équipement adapté pour le contrôle des émissions.

8.2.2. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle (EPI)

Protection des yeux/du visage:

Sur la base des résultats d'évaluation de l'exposition, sélectionner et utiliser une protection des yeux / du visage pour éviter tout contact. La protection des yeux / du visage suivante est recommandée:
Lunettes de sécurité avec protection latérale.
Lunettes de protection ouvertes.

Normes applicables / Standards
Utiliser une protection oculaire conforme à l'EN 16321

Protection de la peau/la main
Sur la base des résultats d'évaluation de l'exposition, sélectionner et utiliser des gants et/ou des habits de protection pour éviter le contact avec la peau. Consulter le fabricant de gants et/ou d'habits de protection pour sélectionner les matériaux appropriés. Les gants en nitrile peuvent être portés par-dessus des gants de polymère stratifié pour améliorer la dextérité. Des gants constitués du/des matériaux suivants sont recommandés:

Matériel	Epaisseur (mm)	Temps de pénétration
Polymère laminé	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles

Normes applicables / Standards
Utiliser des gants testés conformément à l'EN 374.

Si ce produit est utilisé d'une manière qui présente un potentiel d'exposition plus élevé (par exemple, pulvérisation, risque élevé d'éclaboussures, etc.), l'utilisation d'un tablier de protection peut être nécessaire. Voir le(s) matériau(x) de gants recommandé(s) pour déterminer le tablier approprié.

Protection respiratoire:

Une évaluation de l'exposition peut être nécessaire de décider si un appareil respiratoire est nécessaire. Si un appareil respiratoire est nécessaire, utiliser des masques dans le cadre d'un programme de protection respiratoire complet. Basé sur les résultats de l'évaluation de l'exposition, sélectionnez un des types de respirateur suivants afin de réduire l'exposition par inhalation:
Demi-masque respiratoire ou masque complet pour des vapeurs organiques

Pour des questions concernant une utilisation spécifique, consulter le fabricant de votre appareil respiratoire.

Normes applicables / Standards
Utiliser un appareil respiratoire conforme à la norme EN 140 ou EN 136 : Filtre type A

8.2.3 Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement
Se référer à l'annexe

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

Etat physique:	Liquide
Aspect physique spécifique::	Visqueux
Couleur	Clair incolore
Odeur	Légère d'acrylate
Valeur de seuil d'odeur	*Pas de données de tests disponibles.*
Point de fusion / point de congélation	*Non applicable.*
Point/intervalle d'ébullition:	196,8 °C [@ 101 324,72 Pa]
Inflammabilité	Non applicable.
Limites d'inflammabilité (LEL)	*Pas de données de tests disponibles.*
Limites d'inflammabilité (UEL)	*Pas de données de tests disponibles.*
Point d'éclair:	91 °C [@ 101 325 Pa] [*Méthode de test:*Coupe fermée]
Température d'inflammation spontanée	*Pas de données de tests disponibles.*
Température de décomposition	*Pas de données de tests disponibles.*
pH	*la substance / le mélange n'est pas soluble (dans l'eau)*
Viscosité cinématique	9 444 mm²/s
Hydrosolubilité	12,4 mg/l [@ 23,1 °C]
Solubilité (non-eau)	*Pas de données de tests disponibles.*
Coefficient de partage n-octanol / eau	*Pas de données de tests disponibles.*

Pression de vapeur	1 mmHg [@ 25 °C]
Densité	0,9 g/ml
Densité relative	0,9 [*Réf. Standard :*Eau = 1]
Densité de vapeur relative	*Pas de données de tests disponibles.*
Caractéristiques des particules	*Non applicable.*

9.2. Autres informations:

9.2.2 Autres caractéristiques de sécurité

Composés Organiques Volatils *Pas de données de tests disponibles.*
Taux d'évaporation: *Pas de données de tests disponibles.*
Masse moléculaire: *Pas de données de tests disponibles.*
Teneur en matières volatiles: 40 - 55 % [@ 20 °C]

10. STABILITE ET REACTIVITE

10.1 Réactivité:
Ce produit peut être réactif avec certains agents sous certaines conditions - voir les autres rubriques de cette section.

10.2 Stabilité chimique:
Stable.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses:
Une polymérisation dangereuse peut se produire.

10.4. Conditions à éviter:
Eviter de polymériser de grandes quantités de produit, afin de prévenir une réaction prématurée (exithermique) avec production de chaleur intense et de fumées.
Conditions de température et de cisaillement élevées.
Températures supérieures au point d'ébullition.

10.5 Matériaux à éviter:
Agents réducteurs
Acides forts
Bases fortes

10.6. Produits de décomposition dangereux:

Substance	**Condition**
Non applicable	

Regarder section 5.2 pour les produits de décomposition pendant la combustion

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Les informations ci-dessous peuvent ne pas être en accord avec la classification européenne du produit en section 2 et/ou la classification des ingrédients en section 3 si une classification pour des ingrédients spécifiques est prescrite par une autorité compétente. De plus, les déclarations et données indiquées en section 11 sont fondées sur les règles de calcul du SGH des nation unies et les classifications qui en dérivent à partir des évaluations des risques internes.

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n ° 1272/2008

Les signes et symptômes d'exposition

Sur la base de données de tests et/ou d'informations sur les composants, ce produit peut provoquer les effets suivants sur la santé:

Inhalation:
Peut provoquer des effets additionnels sur la santé (voir ci-dessous).

Contact avec la peau:
Une irritation significative de la peau est peu probable en cas de contact, pendant l'utilisation du produit. Sensibilisation de contact (autre que photosensibilisation) : les symptômes peuvent inclure rougeurs, enflures, cloques et démangeaisons.

Contact avec les yeux:
Une irritation significative des yeux est peu probable en cas de contact, pendant l'utilisation du produit.

Ingestion:
Irritation gastro-intestinale : les signes et symptômes peuvent inclure douleur abdominale, troubles de l'estomac, nausées, vomissements et diarrhée. Peut provoquer des effets additionnels sur la santé (voir ci-dessous).

Autres effets de santé:

Toxicité pour la reproduction / le développement
Contient un produit chimique ou des produits chimiques qui peuvent causer des malformations congénitales ou d'autres anomalies de la reproduction.

Données toxicologiques
Si un composant est listé en section 3 mais n'apparait pas dans une table ci-dessous, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

Toxicité aigüe

Nom	Route	Organismes	Valeur
Produit	Ingestion		Pas de données disponibles. Calculé.5 000 mg/kg
Acrylate d'isooctyle	Cutané	Lapin	LD50 > 2 000 mg/kg
Acrylate d'isooctyle	Ingestion	Rat	LD50 > 5 000 mg/kg
Résine hydrocarbure, hydrogénée	Cutané		LD50 Estimé pour être > 5 000 mg/kg
Résine hydrocarbure, hydrogénée	Ingestion		LD50 Estimé pour être > 5 000 mg/kg
Acrylate de exo-1,7,7-triméthylbicyclo[2.2.1]hept-2-yle	Cutané	Lapin	LD50 > 5 000 mg/kg
Acrylate de exo-1,7,7-triméthylbicyclo[2.2.1]hept-2-yle	Ingestion	Rat	LD50 4 350 mg/kg
Polymère liquide	Cutané		LD50 Estimé pour être > 5 000 mg/kg
Polymère liquide	Ingestion		LD50 Estimé pour être > 5 000 mg/kg
Mélange de l'ester 2-[2-oxo-phénylacétoxy)-éthoxy]-éthyle de l'acide oxyphényl-acétique et de l'ester 2-(2-hydroxyéthoxy)-éthyle de l'acide oxy-phényl acétique.	Cutané	Rat	LD50 > 2 000 mg/kg
Mélange de l'ester 2-[2-oxo-phénylacétoxy)-éthoxy]-éthyle de l'acide oxyphényl-acétique et de l'ester 2-(2-hydroxyéthoxy)-éthyle de l'acide oxy-phényl acétique.	Ingestion	Rat	LD50 > 2 000 mg/kg
Silane, dichlorodiméthyl-, produits de réaction avec la silice	Cutané	Lapin	LD50 > 5 000 mg/kg
2-Hydroxy-2-méthylpropiophénone	Cutané	Rat	LD50 6 929 mg/kg
2-Hydroxy-2-méthylpropiophénone	Ingestion	Rat	LD50 1 694 mg/kg
Silane, dichlorodiméthyl-, produits de réaction avec la silice	Inhalation - Poussières/ Brouillards (4 heures)	Rat	LC50 > 0,691 mg/l
Silane, dichlorodiméthyl-, produits de réaction avec la silice	Ingestion	Rat	LD50 > 5 110 mg/kg
Oxyde de phényle et de bis(2,4,6-triméthylbenzoyl)-phosphine	Cutané	Rat	LD50 > 2 000 mg/kg
Oxyde de phényle et de bis(2,4,6-triméthylbenzoyl)-phosphine	Ingestion	Rat	LD50 > 2 000 mg/kg

Acide acrylique	Cutané	Lapin	LD50 640 mg/kg
Acide acrylique	Inhalation - Poussières/ Brouillards (4 heures)	Rat	LC50 3,8 mg/l
Acide acrylique	Ingestion	Rat	LD50 1 250 mg/kg
Toluène	Cutané	Rat	LD50 12 000 mg/kg
Toluène	Inhalation - Vapeur (4 heures)	Rat	LC50 30 mg/l
Toluène	Ingestion	Rat	LD50 5 550 mg/kg
Acide benzène acétique, .alpha.-oxo-, ester méthylique	Cutané	Rat	LD50 > 2 000 mg/kg
Acide benzène acétique, .alpha.-oxo-, ester méthylique	Ingestion	Rat	LD50 > 6 810 mg/kg

TAE = Toxicité Aigüe Estimée

Corrosion / irritation cutanée

Nom	Organismes	Valeur
Acrylate d'isooctyle	Données in Vitro	Aucune irritation significative
Résine hydrocarbure, hydrogénée	Jugement professionnel	Aucune irritation significative
Acrylate de exo-1,7,7-triméthylbicyclo[2.2.1]hept-2-yle	Lapin	Irritation minimale.
Polymère liquide	Non disponible	Aucune irritation significative
Mélange de l'ester 2-[2-oxo-phénylacétoxy)-éthoxy]-éthyle de l'acide oxyphényl-acétique et de l'ester 2-(2-hydroxyéthoxy)-éthyle de l'acide oxy-phényl acétique.	Lapin	Aucune irritation significative
2-Hydroxy-2-méthylpropiophénone	Lapin	Aucune irritation significative
Silane, dichlorodiméthyl-, produits de réaction avec la silice	Lapin	Aucune irritation significative
Oxyde de phényle et de bis(2,4,6-triméthylbenzoyl)-phosphine	Lapin	Aucune irritation significative
Acide acrylique	Lapin	Corrosif
Toluène	Lapin	Irritant
Acide benzène acétique, .alpha.-oxo-, ester méthylique	Lapin	Moyennement irritant

Lésions oculaires graves / irritation oculaire

Nom	Organismes	Valeur
Acrylate d'isooctyle	Risques pour la santé similaires	Moyennement irritant
Résine hydrocarbure, hydrogénée	Jugement professionnel	Aucune irritation significative
Acrylate de exo-1,7,7-triméthylbicyclo[2.2.1]hept-2-yle	Lapin	Moyennement irritant
Mélange de l'ester 2-[2-oxo-phénylacétoxy)-éthoxy]-éthyle de l'acide oxyphényl-acétique et de l'ester 2-(2-hydroxyéthoxy)-éthyle de l'acide oxy-phényl acétique.	Lapin	Aucune irritation significative
2-Hydroxy-2-méthylpropiophénone	Lapin	Moyennement irritant
Silane, dichlorodiméthyl-, produits de réaction avec la silice	Lapin	Aucune irritation significative
Oxyde de phényle et de bis(2,4,6-triméthylbenzoyl)-phosphine	Lapin	Moyennement irritant
Acide acrylique	Lapin	Corrosif
Toluène	Lapin	Irritant modéré
Acide benzène acétique, .alpha.-oxo-, ester méthylique	Lapin	Aucune irritation significative

Sensibilisation de la peau

Nom	Organismes	Valeur
Acrylate d'isooctyle	Souris	Sensibilisant
Acrylate de exo-1,7,7-triméthylbicyclo[2.2.1]hept-2-yle	Homme	Sensibilisant

	et animal	
Mélange de l'ester 2-[2-oxo-phénylacétoxy)-éthoxy]-éthyle de l'acide oxyphényl-acétique et de l'ester 2-(2-hydroxyéthoxy)-éthyle de l'acide oxy-phényl acétique.	Cochon d'Inde	Sensibilisant
Silane, dichlorodiméthyl-, produits de réaction avec la silice	Homme et animal	Non-classifié
Oxyde de phényle et de bis(2,4,6-triméthylbenzoyl)-phosphine	Cochon d'Inde	Sensibilisant
Acide acrylique	Cochon d'Inde	Non-classifié
Toluène	Cochon d'Inde	Non-classifié
Acide benzène acétique, .alpha.-oxo-, ester méthylique	Données in Vitro	Sensibilisant

Sensibilisation des voies respiratoires

Pour le composant/les composants, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

Mutagénicité cellules germinales

Nom	Route	Valeur
Acrylate d'isooctyle	In vitro	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
Acrylate de exo-1,7,7-triméthylbicyclo[2.2.1]hept-2-yle	In vitro	Non mutagène
Mélange de l'ester 2-[2-oxo-phénylacétoxy)-éthoxy]-éthyle de l'acide oxyphényl-acétique et de l'ester 2-(2-hydroxyéthoxy)-éthyle de l'acide oxy-phényl acétique.	In vitro	Non mutagène
Mélange de l'ester 2-[2-oxo-phénylacétoxy)-éthoxy]-éthyle de l'acide oxyphényl-acétique et de l'ester 2-(2-hydroxyéthoxy)-éthyle de l'acide oxy-phényl acétique.	In vivo	Non mutagène
Silane, dichlorodiméthyl-, produits de réaction avec la silice	In vitro	Non mutagène
Oxyde de phényle et de bis(2,4,6-triméthylbenzoyl)-phosphine	In vitro	Non mutagène
Acide acrylique	In vivo	Non mutagène
Acide acrylique	In vitro	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
Toluène	In vitro	Non mutagène
Toluène	In vivo	Non mutagène
Acide benzène acétique, .alpha.-oxo-, ester méthylique	In vitro	Non mutagène

Cancérogénicité

Nom	Route	Organismes	Valeur
Acrylate d'isooctyle	Cutané	Souris	Non-cancérogène
Silane, dichlorodiméthyl-, produits de réaction avec la silice	Non spécifié	Souris	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
Acide acrylique	Ingestion	Rat	Non-cancérogène
Acide acrylique	Cutané	Souris	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
Toluène	Cutané	Souris	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
Toluène	Ingestion	Rat	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
Toluène	Inhalation	Souris	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.

Toxicité pour la reproduction

Effets sur la reproduction et / ou sur le développement

Nom	Route	Valeur	Organismes	Test résultat	Durée d'exposition
Acrylate d'isooctyle	Cutané	Non classifié pour les effets sur la fertilité féminine	Rat	NOAEL 57 mg/kg/jour	avant l'accouplement et pendant la gestation
Acrylate d'isooctyle	Cutané	Non classifié pour les effets sur la fertilité masculine	Rat	NOAEL 57 mg/kg/jour	avant l'accouplement et pendant la gestation
Acrylate d'isooctyle	Cutané	Non classifié pour les effets sur le développement	Rat	NOAEL 57 mg/kg/jour	avant l'accouplement et pendant la gestation
Acrylate d'isooctyle	Ingestion	Non classifié pour les effets sur le développement	Rat	NOAEL 1 000 mg/kg/jour	Pendant l'organogenèse
Acrylate de exo-1,7,7-triméthylbicyclo[2.2.1]hept-2-yle	Ingestion	Non classifié pour les effets sur la fertilité masculine	Rat	NOAEL 500 mg/kg/jour	31 jours
Acrylate de exo-1,7,7-triméthylbicyclo[2.2.1]hept-2-yle	Ingestion	Non classifié pour les effets sur la fertilité féminine	Rat	NOAEL 100 mg/kg/jour	Avant l'accouplement - Lactation
Acrylate de exo-1,7,7-triméthylbicyclo[2.2.1]hept-2-yle	Ingestion	Non classifié pour les effets sur le développement	Rat	NOAEL 100 mg/kg/jour	Avant l'accouplement - Lactation
Mélange de l'ester 2-[2-oxo-phénylacétoxy)-éthoxy]-éthyle de l'acide oxyphényl-acétique et de l'ester 2-(2-hydroxyéthoxy)-éthyle de l'acide oxy-phényl acétique.	Ingestion	Non classifié pour les effets sur le développement	Rat	NOAEL 1 000 mg/kg/jour	Pendant la grossesse
Silane, dichlorodiméthyl-, produits de réaction avec la silice	Ingestion	Non classifié pour les effets sur la fertilité féminine	Rat	NOAEL 509 mg/kg/jour	1 génération
Silane, dichlorodiméthyl-, produits de réaction avec la silice	Ingestion	Non classifié pour les effets sur la fertilité masculine	Rat	NOAEL 497 mg/kg/jour	1 génération
Silane, dichlorodiméthyl-, produits de réaction avec la silice	Ingestion	Non classifié pour les effets sur le développement	Rat	NOAEL 1 350 mg/kg/jour	Pendant l'organogenèse
Oxyde de phényle et de bis(2,4,6-triméthylbenzoyl)-phosphine	Ingestion	Non classifié pour les effets sur le développement	Rat	NOAEL 1 000 mg/kg/jour	Pendant la grossesse
Acide acrylique	Ingestion	Non classifié pour les effets sur la fertilité féminine	Rat	NOAEL 460 mg/kg/jour	2 génération
Acide acrylique	Ingestion	Non classifié pour les effets sur la fertilité masculine	Rat	NOAEL 460 mg/kg/jour	2 génération
Acide acrylique	Inhalation	Non classifié pour les effets sur le développement	Rat	NOAEL 1,1 mg/l	Pendant l'organogenèse
Acide acrylique	Ingestion	Non classifié pour les effets sur le développement	Rat	NOAEL 53 mg/kg/jour	2 génération
Toluène	Inhalation	Non classifié pour les effets sur la fertilité féminine	Humain	NOAEL Non disponible	Exposition professionnelle
Toluène	Inhalation	Non classifié pour les effets sur la fertilité masculine	Rat	NOAEL 2,3 mg/l	1 génération
Toluène	Ingestion	Toxique pour le développement	Rat	LOAEL 520 mg/kg/jour	Pendant la grossesse
Toluène	Inhalation	Toxique pour le développement	Humain	NOAEL Non disponible	empoisonnement et / ou abus
Acide benzène acétique, .alpha.-oxo-, ester méthylique	Ingestion	Non classifié pour les effets sur la fertilité féminine	Rat	NOAEL 1 000 mg/kg/jour	Avant l'accouplement - Lactation
Acide benzène acétique, .alpha.-oxo-, ester méthylique	Ingestion	Non classifié pour les effets sur la fertilité masculine	Rat	NOAEL 1 000 mg/kg/jour	28 jours
Acide benzène acétique, .alpha.-oxo-, ester méthylique	Ingestion	Non classifié pour les effets sur le développement	Rat	NOAEL 1 000	Avant l'accouplemen

				mg/kg/jour	t - Lactation

Organe(s) cible(s)

Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique

Nom	Route	Organe(s) cible(s)	Valeur	Organismes	Test résultat	Durée d'exposition
Acrylate d'isooctyle	Inhalation	Irritation des voies respiratoires	Non-classifié	Humain	NOAEL Non disponible	Exposition professionnelle
Acrylate d'isooctyle	Ingestion	Dépression du système nerveux central	Non-classifié	Rat	NOAEL 5 000 mg/kg	
Acide acrylique	Inhalation	Irritation des voies respiratoires	Peut provoquer une irritation respiratoire.	Humain	NOAEL Non disponible	
Toluène	Inhalation	Dépression du système nerveux central	Peut provoquer somnolence ou vertiges	Humain	NOAEL Non disponible	
Toluène	Inhalation	Irritation des voies respiratoires	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	Humain	NOAEL Non disponible	
Toluène	Inhalation	système immunitaire	Non-classifié	Souris	NOAEL 0,004 mg/l	3 heures
Toluène	Ingestion	Dépression du système nerveux central	Peut provoquer somnolence ou vertiges	Humain	NOAEL Non disponible	empoisonnement et / ou abus
Acide benzène acétique, .alpha.-oxo-, ester méthylique	Inhalation	Irritation des voies respiratoires	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	Risques pour la santé similaires	NOAEL Non disponible	

Toxicité pour certains organes cibles - exposition répétée

Nom	Route	Organe(s) cible(s)	Valeur	Organismes	Test résultat	Durée d'exposition
Acrylate d'isooctyle	Cutané	Coeur \| Système endocrine \| système hématopoïétique \| Foie \| système immunitaire \| Système nerveux \| Rénale et / ou de la vessie \| Système respiratoire	Non-classifié	Rat	NOAEL 57 mg/kg/jour	avant l'accouplement et pendant la gestation
Acrylate d'isooctyle	Ingestion	Système endocrine \| Foie \| Rénale et / ou de la vessie \| Coeur \| os, dents, ongles et / ou les cheveux \| système hématopoïétique \| système immunitaire \| muscles \| Système nerveux \| des yeux \| Système respiratoire \| système vasculaire	Non-classifié	Rat	NOAEL 600 mg/kg/jour	90 jours
Acrylate de exo-1,7,7-triméthylbicyclo[2.2.1]hept-2-yle	Ingestion	tractus gastro-intestinal \| système immunitaire \| Rénale et / ou de la vessie \| Coeur \| Système endocrine \| système hématopoïétique \| Foie \| Système	Non-classifié	Rat	NOAEL 500 mg/kg/jour	31 jours

		nerveux \| Système respiratoire				
Mélange de l'ester 2-[2-oxo-phénylacétoxy)-éthoxy]-éthyle de l'acide oxyphényl-acétique et de l'ester 2-(2-hydroxyéthoxy)-éthyle de l'acide oxy-phényl acétique.	Ingestion	Rénale et / ou de la vessie \| Coeur \| Système endocrine \| système hématopoïétique \| Foie \| système immunitaire \| Système nerveux \| des yeux	Non-classifié	Rat	NOAEL 1 000 mg/kg/jour	90 jours
Mélange de l'ester 2-[2-oxo-phénylacétoxy)-éthoxy]-éthyle de l'acide oxyphényl-acétique et de l'ester 2-(2-hydroxyéthoxy)-éthyle de l'acide oxy-phényl acétique.	Ingestion	tractus gastro-intestinal \| os, dents, ongles et / ou les cheveux \| Système respiratoire	Non-classifié	Rat	NOAEL 1 000 mg/kg/jour	28 jours
Silane, dichlorodiméthyl-, produits de réaction avec la silice	Inhalation	Système respiratoire \| silicose	Non-classifié	Humain	NOAEL Non disponible	Exposition professionnelle
Oxyde de phényle et de bis(2,4,6-triméthylbenzoyl)-phosphine	Ingestion	tractus gastro-intestinal \| système hématopoïétique \| Coeur \| Système endocrine \| Foie \| système immunitaire \| Système nerveux \| des yeux \| Rénale et / ou de la vessie	Non-classifié	Rat	NOAEL 1 000 mg/kg/jour	92 jours
Toluène	Inhalation	Système auditif \| Système nerveux \| des yeux \| Système olfactif	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée	Humain	NOAEL Non disponible	empoisonnement et / ou abus
Toluène	Inhalation	Système respiratoire	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	Rat	LOAEL 2,3 mg/l	15 Mois
Toluène	Inhalation	Coeur \| Foie \| Rénale et / ou de la vessie	Non-classifié	Rat	NOAEL 11,3 mg/l	15 semaines
Toluène	Inhalation	Système endocrine	Non-classifié	Rat	NOAEL 1,1 mg/l	4 semaines
Toluène	Inhalation	système immunitaire	Non-classifié	Souris	NOAEL Non disponible	20 jours
Toluène	Inhalation	os, dents, ongles et / ou les cheveux	Non-classifié	Souris	NOAEL 1,1 mg/l	8 semaines
Toluène	Inhalation	système hématopoïétique \| système vasculaire	Non-classifié	Humain	NOAEL Non disponible	Exposition professionnelle
Toluène	Inhalation	tractus gastro-intestinal	Non-classifié	Multiples espèces animales.	NOAEL 11,3 mg/l	15 semaines
Toluène	Ingestion	Système nerveux	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	Rat	NOAEL 625 mg/kg/jour	13 semaines
Toluène	Ingestion	Coeur	Non-classifié	Rat	NOAEL 2 500 mg/kg/jour	13 semaines
Toluène	Ingestion	Foie \| Rénale et / ou de la vessie	Non-classifié	Multiples espèces animales.	NOAEL 2 500 mg/kg/jour	13 semaines
Toluène	Ingestion	système hématopoïétique	Non-classifié	Souris	NOAEL 600 mg/kg/jour	14 jours
Toluène	Ingestion	Système endocrine	Non-classifié	Souris	NOAEL 105	28 jours

					mg/kg/jour	
Toluène	Ingestion	système immunitaire	Non-classifié	Souris	NOAEL 105 mg/kg/jour	4 semaines
Acide benzène acétique, .alpha.-oxo-, ester méthylique	Ingestion	Coeur \| Rénale et / ou de la vessie \| Système endocrine \| tractus gastro-intestinal \| os, dents, ongles et / ou les cheveux \| système hématopoïétique \| Foie \| système immunitaire \| muscles \| Système nerveux \| des yeux \| Système respiratoire \| système vasculaire	Non-classifié	Rat	NOAEL 1 000 mg/kg/jour	28 jours

Danger par aspiration

Nom	Valeur
Toluène	Risque d'aspiration

Contacter l'adresse ou le numéro de téléphone indiqué sur la première page de la FDS pour informations toxicologiques sur cette matière et / ou de ses composants.

11.2. Informations sur d'autres dangers

Ce produit ne contient aucune substance considérée comme un perturbateur endocrinien pour la santé humaine.

Section 12 : Informations écologiques

Il est possible que les informations suivantes ne correspondent pas à la classification de documents de l'UE en section 2 et / ou les classifications de certains ingrédients en section 3 si les classifications de certains ingrédients sont attribuées par une autorité compétente. En outre, les données en section 12 sont fondées sur les règles de classification selon SGH UN et selon les classifications dérivées d'avis 3M.

12.1 Toxicité:

Aucun test sur le produit disponible

Matériel	N° CAS	Organisme	Type	Exposition	Test point final	Test résultat
Polymère acrylate	Confidentiel	N/A	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A
Acrylate d'isooctyle	29590-42-9	Algues vertes	Estimé	72 heures	EC50	0,535 mg/l
Acrylate d'isooctyle	29590-42-9	Vairon de Fathead	Expérimental	96 heures	LC50	0,67 mg/l
Acrylate d'isooctyle	29590-42-9	Puce d'eau	Expérimental	48 heures	EC50	0,4 mg/l
Acrylate d'isooctyle	29590-42-9	Puce d'eau	Expérimental	21 jours	NOEC	0,065 mg/l
Acrylate d'isooctyle	29590-42-9	Boue activée	Expérimental	3 heures	EC50	>1 000 mg/l
Résine hydrocarbure, hydrogénée	Confidentiel	N/A	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A
Acrylate de exo-1,7,7-triméthylbicyclo[2.2.1]	5888-33-5	Algues vertes	Expérimental	72 heures	ErC50	1,98 mg/l

hept-2-yle						
Acrylate de exo-1,7,7-triméthylbicyclo[2.2.1] hept-2-yle	5888-33-5	Poisson zèbre	Expérimental	96 heures	LC50	0,704 mg/l
Acrylate de exo-1,7,7-triméthylbicyclo[2.2.1] hept-2-yle	5888-33-5	Algues vertes	Expérimental	72 heures	NOEC	0,405 mg/l
Acrylate de exo-1,7,7-triméthylbicyclo[2.2.1] hept-2-yle	5888-33-5	Puce d'eau	Expérimental	21 jours	NOEC	0,092 mg/l
Polymère liquide	Confidentiel	N/A	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A
Mélange de l'ester 2-[2-oxo-phénylacétoxy)-éthoxy]-éthyle de l'acide oxyphényl-acétique et de l'ester 2-(2-hydroxyéthoxy)-éthyle de l'acide oxy-phényl acétique.	442-300-8	Algues vertes	Expérimental	72 heures	EC50	110 mg/l
Mélange de l'ester 2-[2-oxo-phénylacétoxy)-éthoxy]-éthyle de l'acide oxyphényl-acétique et de l'ester 2-(2-hydroxyéthoxy)-éthyle de l'acide oxy-phényl acétique.	442-300-8	Truite arc-en-ciel	Expérimental	96 heures	LC50	>100 mg/l
Mélange de l'ester 2-[2-oxo-phénylacétoxy)-éthoxy]-éthyle de l'acide oxyphényl-acétique et de l'ester 2-(2-hydroxyéthoxy)-éthyle de l'acide oxy-phényl acétique.	442-300-8	Puce d'eau	Expérimental	48 heures	EC50	>100 mg/l
Mélange de l'ester 2-[2-oxo-phénylacétoxy)-éthoxy]-éthyle de l'acide oxyphényl-acétique et de l'ester 2-(2-hydroxyéthoxy)-éthyle de l'acide oxy-phényl acétique.	442-300-8	Algues vertes	Expérimental	72 heures	NOEC	3 mg/l
Mélange de l'ester 2-[2-oxo-phénylacétoxy)-éthoxy]-éthyle de l'acide oxyphényl-acétique et de l'ester 2-(2-hydroxyéthoxy)-éthyle de l'acide oxy-phényl acétique.	442-300-8	Boue activée	Expérimental	3 heures	EC50	>1 000 mg/l
Mélange de l'ester 2-[2-oxo-phénylacétoxy)-éthoxy]-éthyle de l'acide oxyphényl-acétique et de l'ester 2-(2-hydroxyéthoxy)-éthyle de l'acide oxy-phényl acétique.	442-300-8	Ver rouge	Expérimental	14 jours	LC50	>1 000 mg/kg (poids sec)
2-Hydroxy-2-méthylpropiophénone	7473-98-5	Boue activée	Expérimental	180 minutes	EC50	>1 000 mg/l
2-Hydroxy-2-méthylpropiophénone	7473-98-5	Algues vertes	Expérimental	72 heures	ErC50	1,95 mg/l
2-Hydroxy-2-méthylpropiophénone	7473-98-5	Puce d'eau	Expérimental	48 heures	EC50	>119 mg/l

2-Hydroxy-2-méthylpropiophénone	7473-98-5	Algues vertes	Expérimental	72 heures	NOEC	0,194 mg/l
Silane, dichlorodiméthyl-, produits de réaction avec la silice	68611-44-9	N/A	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A
Oxyde de phényle et de bis(2,4,6-triméthylbenzoyl)-phosphine	162881-26-7	Algues vertes	Expérimental	72 heures	Aucune observation de toxicité à la limite de la solubilité dans l'eau	>100 mg/l
Oxyde de phényle et de bis(2,4,6-triméthylbenzoyl)-phosphine	162881-26-7	Poisson zèbre	Expérimental	96 heures	Aucune observation de toxicité à la limite de la solubilité dans l'eau	>100 mg/l
Oxyde de phényle et de bis(2,4,6-triméthylbenzoyl)-phosphine	162881-26-7	Algues vertes	Expérimental	72 heures	Aucune observation de toxicité à la limite de la solubilité dans l'eau	>100 mg/l
Oxyde de phényle et de bis(2,4,6-triméthylbenzoyl)-phosphine	162881-26-7	Puce d'eau	Expérimental	21 jours	Aucune observation de toxicité à la limite de la solubilité dans l'eau	>100 mg/l
Oxyde de phényle et de bis(2,4,6-triméthylbenzoyl)-phosphine	162881-26-7	Boue activée	Expérimental	3 heures	EC50	>100 mg/l
Oxyde de phényle et de bis(2,4,6-triméthylbenzoyl)-phosphine	162881-26-7	Ver rouge	Expérimental	56 jours	EC10	>1 000 mg/kg (poids sec)
Oxyde de phényle et de bis(2,4,6-triméthylbenzoyl)-phosphine	162881-26-7	Microbes du sol	Expérimental	28 jours	EC10	>1 000 mg/kg (poids sec)
Acide acrylique	79-10-7	Diatomée	Expérimental	5 jours	ErC50	50 mg/l
Acide acrylique	79-10-7	Algues vertes	Expérimental	72 heures	ErC50	0,13 mg/l
Acide acrylique	79-10-7	Crevete myside	Expérimental	96 heures	LC50	97 mg/l
Acide acrylique	79-10-7	Truite arc-en-ciel	Expérimental	96 heures	LC50	27 mg/l
Acide acrylique	79-10-7	Sheepshead Minnow	Expérimental	96 heures	LC50	236 mg/l
Acide acrylique	79-10-7	Puce d'eau	Expérimental	48 heures	EC50	47 mg/l
Acide acrylique	79-10-7	Diatomée	Expérimental	72 heures	NOEC	36 mg/l
Acide acrylique	79-10-7	Algues vertes	Expérimental	72 heures	ErC10	0,03 mg/l
Acide acrylique	79-10-7	Medaka	Expérimental	45 jours	NOEC	10,1 mg/l
Acide acrylique	79-10-7	Puce d'eau	Expérimental	21 jours	NOEC	3,8 mg/l
Acide acrylique	79-10-7	Boue activée	Expérimental	30 minutes	NOEC	100 mg/l
Acide acrylique	79-10-7	Oiseau	Expérimental	7 jours	LD50	>=98 mg par kg de poids corporel
Acide acrylique	79-10-7	Protozoaires ciliés	Expérimental	48 heures	NOEC	0,9 mg/l
Acide acrylique	79-10-7	Ver rouge	Expérimental	14 jours	LC50	>1 000 mg/kg (poids sec)
Acide acrylique	79-10-7	Microbes du sol	Expérimental	28 jours	NOEC	100 mg/kg (poids sec)

Acide benzène acétique, .alpha.-oxo-, ester méthylique	15206-55-0	Boue activée	Expérimental	3 heures	EC10	390 mg/l
Acide benzène acétique, .alpha.-oxo-, ester méthylique	15206-55-0	Algues vertes	Expérimental	72 heures	EC50	68,6 mg/l
Acide benzène acétique, .alpha.-oxo-, ester méthylique	15206-55-0	Puce d'eau	Expérimental	48 heures	EC50	>39,6 mg/l
Acide benzène acétique, .alpha.-oxo-, ester méthylique	15206-55-0	Poisson zèbre	Expérimental	96 heures	LC50	>54,6 mg/l
Acide benzène acétique, .alpha.-oxo-, ester méthylique	15206-55-0	Algues vertes	Expérimental	72 heures	EC10	39,4 mg/l
Toluène	108-88-3	Saumon Coho	Expérimental	96 heures	LC50	5,5 mg/l
Toluène	108-88-3	Crevette	Expérimental	96 heures	LC50	9,5 mg/l
Toluène	108-88-3	Algues vertes	Expérimental	72 heures	EC50	12,5 mg/l
Toluène	108-88-3	Grenouille Léopard	Expérimental	9 jours	LC50	0,39 mg/l
Toluène	108-88-3	Saumon rose	Expérimental	96 heures	LC50	6,41 mg/l
Toluène	108-88-3	Puce d'eau	Expérimental	48 heures	EC50	3,78 mg/l
Toluène	108-88-3	Saumon Coho	Expérimental	40 jours	NOEC	1,39 mg/l
Toluène	108-88-3	Diatomée	Expérimental	72 heures	NOEC	10 mg/l
Toluène	108-88-3	Puce d'eau	Expérimental	7 jours	NOEC	0,74 mg/l
Toluène	108-88-3	Boue activée	Expérimental	12 heures	IC50	292 mg/l
Toluène	108-88-3	Bactéries	Expérimental	16 heures	NOEC	29 mg/l
Toluène	108-88-3	Bactéries	Expérimental	24 heures	EC50	84 mg/l
Toluène	108-88-3	Ver rouge	Expérimental	28 jours	LC50	>150 mg par kg de poids corporel
Toluène	108-88-3	Microbes du sol	Expérimental	28 jours	NOEC	<26 mg/kg (poids sec)

12.2 Persistance et dégradabilité:

Matériel	N° CAS	Type de test	Durée	Type d'étude	Test résultat	Protocole
Polymère acrylate	Confidentiel	Données non disponibles ou insuffisantes	N/A	N/A	N/A	N/A
Acrylate d'isooctyle	29590-42-9	Expérimental Biodégradation	28 jours	Demande biologique en oxygène	93 %BOD/ThOD	OCDE 301D
Résine hydrocarbure, hydrogénée	Confidentiel	Modelé Biodégradation	28 jours	Demande biologique en oxygène	0 %BOD/ThOD	Catalogic™
Acrylate de exo-1,7,7-triméthylbicyclo[2.2.1]hept-2-yle	5888-33-5	Expérimental Biodégradation	28 jours	évolution dioxyde de carbone	57 % Evolution de CO2/Evolution de Demande biologique en oxygène théorique DBThO	OCDE 310 CO2 Headspace
Polymère liquide	Confidentiel	Données non	N/A	N/A	N/A	N/A

		disponibles ou insuffisantes				
Mélange de l'ester 2-[2-oxo-phénylacétoxy)-éthoxy]-éthyle de l'acide oxyphényl-acétique et de l'ester 2-(2-hydroxyéthoxy)-éthyle de l'acide oxy-phényl acétique.	442-300-8	Expérimental Biodégradation	28 jours	évolution dioxyde de carbone	87 % Evolution de CO2/Evolution de Demande biologique en oxygène théorique DBThO	OCDE 301B - Mod. CO2
Mélange de l'ester 2-[2-oxo-phénylacétoxy)-éthoxy]-éthyle de l'acide oxyphényl-acétique et de l'ester 2-(2-hydroxyéthoxy)-éthyle de l'acide oxy-phényl acétique.	442-300-8	Expérimental Hydrolyse		Demi-vie hydrolytique (pH 7)	<1 jours (t 1/2)	EC C.7 Hydrolyse à pH
2-Hydroxy-2-méthylpropiophénone	7473-98-5	Expérimental Biodégradation	28 jours	évolution dioxyde de carbone	90 % Evolution de CO2/Evolution de Demande biologique en oxygène théorique DBThO	OCDE 301B - Mod. CO2
Silane, dichlorodiméthyl-, produits de réaction avec la silice	68611-44-9	Données non disponibles ou insuffisantes	N/A	N/A	N/A	N/A
Oxyde de phényle et de bis(2,4,6-triméthylbenzoyl)-phosphine	162881-26-7	Expérimental Biodégradation	28 jours	évolution dioxyde de carbone	1 % Evolution de CO2/Evolution de Demande biologique en oxygène théorique DBThO	OCDE 301B - Mod. CO2
Acide acrylique	79-10-7	Expérimental Biodégradation	28 jours	Percent degraded	81 %BOD/ThOD	OCDE 301D
Acide acrylique	79-10-7	Expérimental Biodégradation intrinsèque aquatique.	28 jours	Déplétion du carbone organique	100 % Suppression de carbone organique dissous COD	Test OCDE 302B Zahn-Wellens/EVPA
Acide acrylique	79-10-7	Expérimental Photolyse		Demi-vie photolytique (dans l'air)	1.4 jours (t 1/2)	
Acide acrylique	79-10-7	Expérimental Hydrolyse		Demi-vie hydrolytique (pH 7)	>1 Années (t 1/2)	40CFR 796.3500-Hydrolyse
Acide acrylique	79-10-7	Expérimental similaire à l'OCDE 305	3 jours	Percent degraded	72.9 % Evolution de CO2/Evolution de Demande biologique en oxygène théorique DBThO	
Acide benzène acétique, .alpha.-oxo-, ester méthylique	15206-55-0	Expérimental Biodégradation	28 jours	évolution dioxyde de carbone	90-100 % Evolution de CO2/Evolution de Demande biologique en oxygène théorique DBThO	OCDE 301B - Mod. CO2
Acide benzène acétique, .alpha.-oxo-, ester méthylique	15206-55-0	Expérimental Hydrolyse		Demi-vie hydrolytique	3.2 heures (t 1/2)	
Toluène	108-88-3	Expérimental Biodégradation	20 jours	Demande biologique en oxygène	80 %BOD/ThOD	APHA Méthode standzrd Eau /Eaux usées

Toluène	108-88-3	Expérimental Photolyse		Demi-vie photolytique (dans l'air)	5.2 jours (t 1/2)	

12.3. Potentiel de bioaccumulation:

Matériel	CAS N°	Type de test	Durée	Type d'étude	Test résultat	Protocole
Polymère acrylate	Confidentiel	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A
Acrylate d'isooctyle	29590-42-9	Estimé Bioconcentratie		Facteur de bioaccumulation	120-940	Catalogic™
Acrylate d'isooctyle	29590-42-9	Expérimental Bioconcentratie		Lod du Coefficient de partage octanol/eau	4.6	
Résine hydrocarbure, hydrogénée	Confidentiel	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A
Acrylate de exo-1,7,7-triméthylbicyclo[2.2.1]hept-2-yle	5888-33-5	Composant analogue BCF - Poisson	56 heures	Facteur de bioaccumulation	37	OECD305-Bioconcentration
Acrylate de exo-1,7,7-triméthylbicyclo[2.2.1]hept-2-yle	5888-33-5	Expérimental Bioconcentratie		Lod du Coefficient de partage octanol/eau	4.52	OCDE 117 méthode HPLC log Kow
Polymère liquide	Confidentiel	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A
Mélange de l'ester 2-[2-oxo-phénylacétoxy)-éthoxy]-éthyle de l'acide oxyphényl-acétique et de l'ester 2-(2-hydroxyéthoxy)-éthyle de l'acide oxy-phényl acétique.	442-300-8	Expérimental Bioconcentratie		Lod du Coefficient de partage octanol/eau	3.01	EC A.8 coefficient de partage
2-Hydroxy-2-méthylpropiophénone	7473-98-5	Expérimental Bioconcentratie		Lod du Coefficient de partage octanol/eau	1.62	OECD 107 log Kow shke flsk mtd
Silane, dichlorodiméthyl-, produits de réaction avec la silice	68611-44-9	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A
Oxyde de phényle et de bis(2,4,6-triméthylbenzoyl)-phosphine	162881-26-7	Expérimental BCF - Poisson	28 jours	Facteur de bioaccumulation	<5	OECD305-Bioconcentration
Oxyde de phényle et de bis(2,4,6-triméthylbenzoyl)-phosphine	162881-26-7	Expérimental Bioconcentratie		Lod du Coefficient de partage octanol/eau	5.8	OCDE 117 méthode HPLC log Kow
Acide acrylique	79-10-7	Expérimental Bioconcentratie		Lod du Coefficient de partage octanol/eau	0.46	OECD 107 log Kow shke flsk mtd
Acide benzène acétique, .alpha.-oxo-, ester méthylique	15206-55-0	Expérimental Bioconcentratie		Lod du Coefficient de partage octanol/eau	1.9	
Toluène	108-88-3	Expérimental FBC - Autres	72 heures	Facteur de bioaccumulation	90	
Toluène	108-88-3	Expérimental Bioconcentratie		Lod du Coefficient de partage octanol/eau	2.73	

12.4. Mobilité dans le sol:

Matériel	CAS N°	Type de test	Type d'étude	Test résultat	Protocole
Acrylate d'isooctyle	29590-42-9	Expérimental Mobilité dans le sol	Koc	1 500 l/kg	
Acrylate de exo-1,7,7-triméthylbicyclo[2.2.1]hept-2-yle	5888-33-5	Composant analogue Mobilité dans le sol	Koc	5 100 l/kg	OCDE 121 estimation de Koc par HPLC
Mélange de l'ester 2-[2-oxo-phénylacétoxy)-éthoxy]-éthyle de l'acide oxyphényl-acétique et de l'ester 2-(2-hydroxyéthoxy)-éthyle de l'acide oxy-phényl acétique.	442-300-8	Expérimental Mobilité dans le sol	Koc	7,19 l/kg	EC C.19 Estimatopn du Koc par HPLC
2-Hydroxy-2-méthylpropiophénone	7473-98-5	Modelé Mobilité dans le sol	Koc	40 l/kg	Episuite™
Oxyde de phényle et de bis(2,4,6-triméthylbenzoyl)-phosphine	162881-26-7	Expérimental Mobilité dans le sol	Koc	7 080 l/kg	
Acide acrylique	79-10-7	Expérimental Mobilité dans le sol	Koc	6-137 l/kg	40CFR796.2750 Sed/Soil Adsorp
Toluène	108-88-3	Expérimental Mobilité dans le sol	Koc	37-160 l/kg	

12.5. Résultats de l'évaluation PBT et vPvB:

Ce produit ne contient aucune substance considérée comme PBT ou vPvB.

12.6. Propriétés de perturbation endocrinienne

Ce produit ne contient aucune substance évaluée comme un perturbateur endocrinien pour les effets sur l'environnement

12.7. Autres effets indésirables
Pas d'information disponible.

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1. Méthode de traitement des déchets:
Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale.

Eliminer le matériel complètement durci (ou polymérisé) dans une installation autorisée de déchets industriels. Comme une alternative d'élimination, incinérer le produits durci dans une installation d'incinération de déchets autorisée La destruction adéquate peut nécessiter l'utilisation de carburant supplémentaire pendant les procédés d'incinération. Les produits de combustion comprendront l'acide halogénique (HCl / HF / HBr). L'installation doit être capable de traiter les matériaux halogénés. Si aucune des options d'élimination sont disponibles, les déchets de produits complètement durcis ou polymérisés peuvent être placés dans un site d'enfouissement bien conçu pour les déchets industriels. Les conteneurs vides et utilisés pour le transport et la manutention des produits chimiques dangereux (substances chimiques / mélanges / préparations classées comme dangereuses conformément à la réglementation applicable) doivent être considérés, stockés, traités et éliminés comme des déchets dangereux à moins d'indication définie par la réglementation des déchets applicables. Consulter les autorités de régulation respectives afin de déterminer les traitements disponibles et les installations d'élimination.

Le code déchets est basé sur l'application du produit par le client.Puisque cet aspect est hors de contrôle 3M, aucun code déchets pour les produits après utilisation ne sera fourni. Merci de vous référer au Code Déchets Européen (EWC-2000/532/CE et ses amendements) pour attibuer le code déchets correct à votre propre résidu. Assurez vous d'être en

conformité avec les réglementations nationales et/ou locales applicables et utilisez toujours un opérateur de traitement des déchets agrée.

Code déchets EU (produit tel que vendu)

08 04 09* Déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

	Transport routier (ADR)	Transport aérien (IATA)	Transport maritime (IMDG)
14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification	UN3082	UN3082	UN3082
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (ACRYLATE RÉSIDUEL ; ACRYLATE D'ISOBORNYLE)	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (ACRYLATE RÉSIDUEL ; ACRYLATE D'ISOBORNYLE)	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (ACRYLATE RÉSIDUEL ; ACRYLATE D'ISOBORNYLE)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	9	9	9
14.4 Groupe d'emballage	III	III	III
14.5 Dangers pour l'environnement	Dangereux pour l'environnement	Ne s'applique pas.	Polluant marin
14.6 Précautions spéciales pour l'utilisateur	Veuillez-vous référer aux autres sections de la FDS pour plus d'informations	Veuillez-vous référer aux autres sections de la FDS pour plus d'informations	Veuillez-vous référer aux autres sections de la FDS pour plus d'informations
14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.
Température de régulation	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.
Température critique	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.
Code de classification ADR	M6	Non applicable.	Non applicable.
Code de ségrégation IMDG	Non applicable.	Non applicable.	Aucun

Veuillez prendre contact à l'adresse ou le numéro de téléphone figurant sur la première page de la FDS pour plus d'informations sur le transport / expédition du produit par voie ferroviaire (RID) ou par voies de navigation intérieure (ADN).

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1. Législations spécifiques relatives à la sécurité, santé et réglementations environnementales de la substance ou du mélange

Cancérogénicité

Ingrédient	Numéro CAS	Classification	Réglementation
Acide acrylique	79-10-7	Gr.3: non classifié	Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC)
Toluène	108-88-3	Gr.3: non classifié	Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC)

Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation:
La/les substance(s) suivante(s) contenues dans ce produit est/sont soumises via l'Annexe XVII de REACH aux restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation si elle(s) est/sont présentes dans certaines substances dangereuses, certains mélanges et articles. Les utilisateurs de ce produit doivent être conformes avec les restrictions applicables selon les provisions mentionnées.

Ingrédient	Numéro CAS
Toluène	108-88-3

Statut des restrictions: listé en Annexe XVII de REACH
Utilisations restreintes: Voir l'Annexe XVII du Règlement REACH (EC) No 1907/2006 pour les conditions de restriction.

Statut des inventaires
Contacter le fournisseur pour plus d'informations.

DIRECTIVE 2012/18/UE
Catégories de danger Seveso, annexe 1, partie 1

Catégorie de Dangers	Quantité admissible (tonnes) pour l'application de	
	Exigences de niveau inférieur	Exigences de niveau supérieur
E1 Dangereux pour le milieu aquatique	100	200

Substances dangereuses désignées Seveso, Annexe 1, Partie 2
Aucun

Règlement (EU) No 649/2012
Aucun produit chimique répertorié

15.2. Evaluation de la Sécurité Chimique
Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée pour ce mélange. Des évaluations de la sécurité chimique pour les substances contenues peuvent avoir été effectuées par les déclarants des substances conformément au règlement (CE) n ° 1907/2006, tel que modifié.

16. AUTRES INFORMATIONS

Liste des codes des mentions de dangers H

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H312	Nocif par contact cutané.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H361d	Susceptible de nuire au foetus.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H413	Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

Liste des notes pertinentes

Nota D	Certaines substances susceptibles de se polymériser ou de se décomposer spontanément sont généralement mises sur le marché sous une forme stabilisée. C'est sous cette forme qu'elles figurent dans la troisième partie. Cependant, de telles substances sont parfois mises sur le marché sous forme non stabilisée. Dans de tels cas, le fournisseur doit faire figurer sur l'étiquette le nom de la substance, suivi de la mention «non stabilisé(e)».

Raison de la révision:
CLP: Tableau ingrédient - L'information a été modifiée.
Etiquette: Précaution CLP - Prévention - L'information a été modifiée.
Section 3 : Composition / Information des ingrédients - L'information a été modifiée.
Section 5: Feu - Conseils pour les sapeurs-pompiers (Information) - L'information a été modifiée.
Section 6: Rejet accidentel (Information personnelle) - L'information a été modifiée.
Section 8 : Information sur la protection des yeux - L'information a été supprimée.
Section 8 : Protection des yeux / du visage - L'information a été ajoutée.
Section 8: Protection individuelle - des yeux (Information) - L'information a été ajoutée.
Section 8 : Protection respiratoire - recommendations - L'information a été modifiée.
Section 11: Toxicité aigüe (Tableau) - L'information a été modifiée.
Section 11: Tableau mutagénicité - L'information a été modifiée.
Section 11: Tableau Toxicité pour la reproduction - L'information a été modifiée.
Section 11: Tableau Lésions oculaires graves/ irritant - L'information a été modifiée.
Section 11: Tableau Corrosion cutanée / irritation - L'information a été modifiée.
Section 11: Tableau Sensibilisation de la peau - L'information a été modifiée.
Section 11: Tableau Organes Cibles - exposition répétée - L'information a été modifiée.
Section 11: Tableau Organes Cibles - exposition unique - L'information a été modifiée.
Section 12 : Informations écologiques - L'information a été modifiée.
Section 12: Mobilité dans le sol - L'information a été modifiée.
12.3 Persistance et dégradation - L'information a été modifiée.
12.4 Potentiel de bioaccumulation - L'information a été modifiée.
Section 13: Phrase générale - Catégorie déchets GHS - L'information a été modifiée.
Section 16 : Tableau à deux colonnes affichant la liste unique des Notes pour tous les composants du matériau donné. - L'information a été ajoutée.

Annexe

Titre	
Identification de la substance	Acrylate d'isooctyle; EC No. 249-707-8; Numéro CAS 29590-42-9;
Nom du scénario d'exposition	Mélange industriel de revêtement durcissable aux UV
étape du cycle de vie	Utiliser dans des sites industriels
activités participatives	PROC 05 -Mélange dans des processus par lots ERC 05 -Utilisation sur les sites industriels menant à l'inclusion dans ou à la surface de l'article
Processus, les tâches et les activités couvertes	Mélange à la main des préparations, p.e.: emplâtres, résines, adhésifs bi-composants.
21 Conditions opérationnelles et des mesures de gestion des risques	
Conditions d'exploitation	**État physique:**Liquide **Conditions générales d'exploitation** taux de renouvellement de l''air: 5 - 10 partie par heure; Durée d'exposition par jour sur le poste de travail (par employé): 220 jours / an; Durée d'utilisation: Opération 1-4 h; Jours d'émission par an: 300 jours/ans; Usage intérieur avec une ventilation locale extractive; Procédé ouvert; Quantité utilisée par application par utilisateur: <= 5 Kg par jour;
Mesures de la gestion du risque	Dans les conditions de mise en oeuvre décrites ci-dessus les mesures de la gestion du risque suivantes s'appliquent : **Mesures de la gestion du risque** **Santé humaine** Non nécessaire; **Environnemental** Non nécessaire;
Mesures de gestion des déchets	Incinération par des sociétés spécialisées.;
3. Prévision de l'exposition	
Prévision de l'exposition	Les expositions humaines ne devraient pas dépasser les DNELs, quand les mesures de gestion du risque identifié sont mises en place. Les expositions de l'environnement ne doivent pas dépasser les PNECs quand les mesures de gestion du risque identifié sont mises en place.

Titre	
Identification de la substance	Acrylate d'isooctyle; EC No. 249-707-8; Numéro CAS 29590-42-9;
Nom du scénario d'exposition	Mélange professionnel de revêtements polymérisables aux UV
étape du cycle de vie	Pour usage professionnel/industriel uniquement
activités participatives	PROC 05 -Mélange dans des processus par lots ERC 08c -Utilisation étendue menant à l'inclusion dans ou à la surface de l'article (en intérieur)
Processus, les tâches et les activités couvertes	Mélange à la main des préparations, p.e.: emplâtres, résines, adhésifs bi-composants.
21 Conditions opérationnelles et des mesures de gestion des risques	
Conditions d'exploitation	**État physique:**Suspension **Conditions générales d'exploitation** taux de renouvellement de l''air: 5 - 10 fois par heure; Durée d'exposition par jour sur le poste de travail (par employé): 4 heures / jour; Jours d'émission par an: 365 jours/année;

	Fréquence d'exposition sur le lieu de travail (par employé): 220 jours / an; Usage intérieur avec une ventilation locale extractive; Procédé ouvert;
Mesures de la gestion du risque	Dans les conditions de mise en oeuvre décrites ci-dessus les mesures de la gestion du risque suivantes s'appliquent : **Mesures de la gestion du risque** **Santé humaine** Lunettes de sécurité avec écrans sur les côtés.; **Environnemental** Non nécessaire; ; Les mesures suivantes de la gestion du risque liées à la tâche s'appliquent en plus à celles listées ci-dessus: **Tâche : Mélange**; **Santé humaine**; Gants de protection - résistants aux produits chimiques. Reportez-vous à la section 8 de la fiche de données de sécurité pour la nature de gants spécifiques.; Ventilation extractive locale avec capteur;
Mesures de gestion des déchets	Ne pas rejeter dans les eaux et les sols agricoles; Incinération par des sociétés spécialisées.;
3. Prévision de l'exposition	
Prévision de l'exposition	Les expositions humaines ne devraient pas dépasser les DNELs, quand les mesures de gestion du risque identifié sont mises en place. Les expositions de l'environnement ne doivent pas dépasser les PNECs quand les mesures de gestion du risque identifié sont mises en place.

Titre	
Identification de la substance	Acrylate d'isooctyle; EC No. 249-707-8; Numéro CAS 29590-42-9;
Nom du scénario d'exposition	Professional Screen Printing with UV Curable Coatings
étape du cycle de vie	Pour usage professionnel/industriel uniquement
activités participatives	PROC 10 -Application au rouleau ou au pinceau ERC 08c -Utilisation étendue menant à l'inclusion dans ou à la surface de l'article (en intérieur)
Processus, les tâches et les activités couvertes	Nettoyage des surfaces par essuyage, brossage. Les opérations d'impression
21 Conditions opérationnelles et des mesures de gestion des risques	
Conditions d'exploitation	**État physique:**Suspension **Conditions générales d'exploitation** taux de renouvellement de l''air: 5 - 10 fois par heure; Procédé en lot; Volume de décharge de station d'épuration: 18 000 m³ par jour; Durée d'exposition par jour sur le poste de travail (par employé): 8 heures / jour; Jours d'émission par an: 365 jours/année; Fréquence d'exposition sur le lieu de travail (par employé): 220 jours / an; Usage intérieur avec une ventilation locale extractive; Procédé ouvert; **Tâche : Gestion des déchets**; Débit de reception de l'eau de surface :: 18 000 m³ par jour; Facteur de dilution d'eau douce locale: 10 ; Facteur de dilution de l'eau de mer locales: 100 ;
Mesures de la gestion du risque	Dans les conditions de mise en oeuvre décrites ci-dessus les mesures de la gestion du risque suivantes s'appliquent : **Mesures de la gestion du risque** **Santé humaine** Dilution par ventilation;

	Vêtements de protection - Tablier; Gants de protection - résistants aux produits chimiques. Reportez-vous à la section 8 de la fiche de données de sécurité pour la nature de gants spécifiques.; Lunettes de sécurité avec écrans sur les côtés.; **Environnemental** Non nécessaire;
Mesures de gestion des déchets	Ne pas rejeter dans les eaux et les sols agricoles; Incinération par des sociétés spécialisées.;
3. Prévision de l'exposition	
Prévision de l'exposition	Les expositions humaines ne devraient pas dépasser les DNELs, quand les mesures de gestion du risque identifié sont mises en place. Les expositions de l'environnement ne doivent pas dépasser les PNECs quand les mesures de gestion du risque identifié sont mises en place.

Les renseignements contenus dans cette fiche de données de sécurité sont basés sur l'état actuel de nos connaissances relatives au produit concerné , à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaitre et d'appliquer l'ensemble des textes réglementaires applicables à son activité. Nous ne sommes pas responsables pour quelconque dommage (matériel et immatériel aussi bien que direct et indirect) qui est la conséquence d'un usage qui n'est pas en accord avec les notices d'utilisation et les recommandations qui se trouvent dans la fiche de données de sécurité. De plus, cette FDS est fournie pour transmettre des informations sur la santé et sécurité. Si vous êtes l'importateur officiel de ce produit dans l'Union Européenne, vous êtes responsables de toutes les exigences réglementaires, y compris, sans toutefois vous y limiter, en ce qui concerne les enregistrements/notifications des produits, le suivi des volume des substances et l'enregistrement éventuel de substance.

Les FDS de 3M Belgique sont disponibles sur http://www.3m.com/be